

# Accueillir les réfugiés dans des familles : « Une bonne idée »

## ASILE La proposition d'André Antoine (CDH) est plutôt bien reçue

- Et si des citoyens volontaires étaient aidés financièrement pour héberger des réfugiés ?
- Les acteurs de terrain sont ouverts à l'idée.
- Au fédéral, on tempore : « Ce n'est pas nécessaire pour le moment. »

**L'**idée est bonne. » « Des familles sont prêtes à le faire » « Rapprocher les citoyens et les demandeurs d'asile est dans l'air du temps. A creuser. »

Les échos du « terrain » étaient plutôt positifs, hier, après la sortie d'André Antoine. Sur les ondes de La Première, le président du parlement wallon a présenté et défendu la proposition de résolution qu'il vient de déposer au parlement wallon avec deux députés CDH.

Le texte propose d'organiser une nouvelle forme d'accueil pour les demandeurs d'asile et les réfugiés : il s'agit de permettre à des citoyens volontaires de les accueillir chez eux. Ce serait « un tremplin pour l'intégration », précise André Antoine.

Avec Isabelle Moynet et François Desquesnes, il propose deux scénarios différents qui correspondent à deux publics cibles. Premier scénario : permettre à des familles d'héberger des demandeurs d'asile, donc des personnes qui ne savent pas encore si elles vont obtenir le statut de réfugié. Ce serait un accueil d'urgence, car,

pour les trois élus CDH, les familles volontaires ne pourraient accueillir de demandeurs d'asile que s'il n'y a plus de places d'accueil disponibles dans les structures classiques (par structures classiques, comprennent les centres gérés par Fedasil, la Croix-Rouge ou autres partenaires du gouvernement fédéral, compétent pour l'accueil des demandeurs d'asile).

Deuxième cas de figure : héberger des réfugiés reconnus, donc des demandeurs d'asile qui ont reçu une réponse positive. Cet accueil serait lui aussi temporaire, le temps que les réfugiés trouvent un logement en Belgique.

Pour aider les familles volontaires, les trois élus CDH proposent de les soutenir financièrement. Puisque les CPAS reçoivent un montant forfaitaire de Fedasil pour héberger des demandeurs d'asile

**« Ce serait très bien par exemple pour les mineurs étrangers non accompagnés. Mais si ça se fait, il faut un cadre »** MALOU GAY, CO-DIRECTRICE DU CIRÉ

dans des logements individuels ou semi-collectifs – des ILA, pour Initiatives locales d'accueil –, le CDH imagine que les familles d'accueil puissent être elles aussi défrayées par Fedasil.

L'idée du CDH lui vient notamment de France et d'Allemagne, pays qui pratiquent déjà ce type d'accueil. Le Luxembourg y réfléchit. Et le CDH souhaite que la Belgique fasse de même... D'où cette proposition de résolution déposée au parlement wallon, pour (accrochez-vous) demander au gouvernement wallon d'agir auprès du gouvernement fédéral.

Le texte est à peine déposé, il est encore loin d'être adopté. Mais la question est désormais posée : comment soutenir les familles qui souhaitent héberger des demandeurs d'asile ?

Pour Fedasil, l'opérateur fédéral chargé de l'accueil des demandeurs d'asile, l'idée n'est pas à écarter. « Des familles sont prêtes à le faire, c'est certain, explique Benoît Mansy, porte-parole. A l'été 2015, quand on a ouvert des centres en vitesse pour héberger tout le monde, on a reçu des propositions de particuliers prêts à accueillir des gens chez eux. »

Mais contrairement à l'accueil en centre, il n'y a pas encore de cadre qui organise l'accueil chez les particuliers. Et la proposition du CDH n'en propose pas... Que faire, si la cohabitation entre la famille et le(s) réfugié(s) se passe mal ?

Le cabinet de secrétaire d'Etat à l'Asile et la Migration Theo Francken (N-VA) soulève aussi cette question. « Une demande d'asile n'est pas toujours positive. Il y a aussi des refus. Même si les citoyens sont de bonne volonté, c'est très difficile de se séparer de quelqu'un qui vit chez soi. Et puis, il faut offrir aux demandeurs d'asile un cadre professionnel, un encadrement. » Comme de l'aide médicale, psychologique et juridique – qui est prévue dans les centres d'accueil.

Theo Francken et Fedasil insistent aussi sur le fait que l'accueil d'urgence par les fa-

milles n'est pas nécessaire pour le moment. « On a assez de places dans les centres, donc le problème ne se pose pas pour l'instant », précise-t-on au cabinet du secrétaire d'Etat.

De son côté, Willy Borsus, ministre MR en charge des CPAS, n'est pas contraire à l'idée avancée par le CDH. Ses équipes ont même commencé à se pencher sur la proposition d'André Antoine, pour étudier « la praticabilité de la mesure ».

Le Ciré (IASBL qui chapeaute les questions d'asile en Belgique francophone) s'interroge lui aussi sur les aspects pratiques. « L'idée est bonne, estime Malou Gay, co-directrice. Ce serait très bien par exemple pour les mineurs étrangers non accompagnés (MENA). Mais si ça se fait, il faut un cadre. Il faut notamment que l'accueil en famille soit aussi volontaire pour les réfugiés. On ne peut pas leur imposer ce modèle. »

Un acteur du milieu associatif insiste aussi sur le besoin d'un cadre très strict : « Imaginons que l'hébergement se passe mal, mais que le demandeur d'asile ne peut plus avoir de place dans un centre... » Par contre, pour les réfugiés reconnus, le projet est intéressant, estime-t-il, parce qu'il est très difficile pour eux de trouver un logement une fois sortis des centres d'accueil. « Mais quel sera leur statut par rapport aux familles ? Seront-ils locataires ? Et les propriétaires, leurs tuteurs ? Mais l'idée est à creuser. C'est dans l'air du temps de rapprocher les citoyens et les demandeurs d'asile. » ■

CATHERINE JOIE

### PRIMO-ARRIVANTS

#### Fin du pré-accueil au WTC III

Le WTC III n'est plus, depuis lundi, le lieu où sont logés les demandeurs d'asile qui attendent d'être enregistrés à l'Office des étrangers.

Depuis septembre 2015, ce bâtiment situé en face de l'Office, dans le quartier de la gare du Nord à Bruxelles, était loué par les autorités fédérales pour y organiser le « pré-accueil ». Ce type d'accueil n'existait pas avant la crise des réfugiés de l'été. Mais vu l'afflux important de demandeurs d'asile vers la Belgique ; le nombre limité d'inscriptions par jour à l'Office des étrangers ; les places disponibles en centre d'accueil ; l'apparition du parc Maximilien, Theo Francken avait été contraint d'organiser un pré-accueil. Cela s'est fait dans le WTC III.

Huit mois plus tard, le pré-accueil est donc

terminé au WTC III. Le bâtiment ne correspondait plus aux besoins en matière de pré-accueil. Dernièrement, entre 40 et 80 demandeurs d'asile logeaient chaque nuit au WTC III, alors que l'espace loué était prévu pour mille lits. L'opération n'était plus rentable...

Les demandeurs d'asile qui dépendent (et dépendront) encore du pré-accueil sont, depuis lundi, redirigés vers le centre du Samusocial de Neder-over-Heembeek.

La volonté n'est pas d'arrêter complètement le pré-accueil, explique la porte-parole de Theo Francken. Mais il faut trouver un système plus efficace et plus économique, précise-t-elle. Ce point sera à l'ordre du jour du conseil des ministres de vendredi.

C.J.

### PARLEMENT WALLON

#### Parcours d'intégration obligatoire adopté

Le parlement wallon a enfin adopté ce mercredi le décret qui organise un parcours d'intégration complet et obligatoire à l'intention des primo-arrivants. Le texte déposé par la majorité PS-CDH a été soutenu par le MR qui plaide pour ce dispositif depuis longtemps. Ecolo a choisi de s'abstenir, estimant que les moyens prévus ne permettront pas de rencontrer l'objectif d'un parcours accessible à toutes les personnes concernées. Le

parcours comprendra quatre phases : accueil, apprentissage du français, formation à la citoyenneté et procédure d'insertion socio-professionnelle. Un budget de 18 millions est prévu pour 2016 auquel il faut ajouter 7 millions spécialement affectés à la phase d'insertion professionnelle. Mais Maxime Prévot (CDH), ministre de l'Action sociale, reconnaît que « la Wallonie avance par estimation, ce qui rendra indispensable des ajustements budgétaires annuels ».

E.D.